

## **NEXEM REFUSE ENCORE DE SIGNER UN AVENANT 183 EUROS POUR TOUS !**

**Au lendemain d'une mobilisation massive et sans précédent dans tout le pays des salariés du secteur social et médicosocial**, s'est tenue la Commission Mixte Paritaire 66/CHRS du 8 décembre 2021. Les délégations CFTC, CGT, FO et SUD ont fait modifier l'ordre du jour pour ne porter qu'une seule revendication : **la revalorisation immédiate des salaires.**

Elles ont exigé sans relâche la signature immédiate d'un avenant de revalorisation de toutes les grilles de classification des conventions 66 et CHRS de **183 euros pour toutes et tous, sans contrepartie.**

**183 euros n'est pas un solde de tout compte, c'est une mesure d'urgence,  
Indispensable face à la situation catastrophique du secteur.**

Les employeurs n'en démordent pas, ils ne veulent pas s'écarter de la ligne gouvernementale qui impose inégalités salariales, mise en concurrence des professionnels et des établissements entre eux, casse des conventions collectives, préparant ainsi le terrain à la marchandisation.

**DES DIZAINES DE MILLIERS DE SALARIES DANS LA RUE  
POUR UNE AUGMENTATION IMMEDIATE DES SALAIRES  
ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

### **REPONSE DE NEXEM : DUPLICITE et MEPRIS**

**Les salariés et leurs organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SUD n'acceptent pas les miettes que les employeurs et le gouvernement leur réservent.**

**Quand NEXEM/AXESS et gouvernement organisent le chaos et la destruction du secteur, ils trouvent les salariés et leurs organisations face à eux.**

Paris le 9 décembre 2021